

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/09/2024 - 5499 - 2012 B 00442 - 403 793 706 - C.G.A.T.

S.A.S. R.D. Consultants

*Société d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes*

SOCIETE C.G.A.T.
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

S.A.S. R.D. Consultants

*Société d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes*

36, Rue Jean Jullien-Davin – BP 105 – 26904 – Valence Cedex 9

Tél : 04.75.78.44.78 – Fax : 04.75.78.01.98

Mail : nicanorricote@rmconsultants.fr

SAS au capital de 1 000€

SIREN 820 743 003 – R.C.S. Romans

TVA INTRACOM : FR 33 020743003

Aux associés

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.233-43 du Code de Commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 2 septembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Conformément à cette mission, je vous présente ci-après, mon rapport établi après étude des différents documents et contrôle des modalités de l'opération envisagée.

I – Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2023 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 98 000 €, des produits financiers de 349 405 € un résultat courant positif de 295 698 € et, un bénéfice net de 226 302 €
- L'actif immobilisé composé de titres de participations s'élève à 265 506 €.
- L'actif circulant totalise une somme de 2 604 438 € dont 4 735 € sont représentés par la trésorerie positive.
- Le montant des dettes totalise un montant de 1 335 677 €, dont 990 013 € sont des concours bancaires
- L'autonomie financière est positive ; les actifs circulants (2 604 438 €) couvrent l'ensemble des dettes (1 335 677 €).
- La situation nette ressort positive à 1 534 267 € au 30 novembre 2023.
- La situation financière ressortant de la situation comptable intermédiaire établie le 31 juillet 2024 se présente comme suit :

- Capital	94 177 €
- Prime d'émission, réserves et report à nouveau	1 440 090 €
- Résultat de la période	170 833 €
- Situation nette	1 705 100 €

II – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- A vérifier, si compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice social, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- A vérifier que la transformation de la société en société par actions simplifiée ne comporte pas d'avantages particuliers

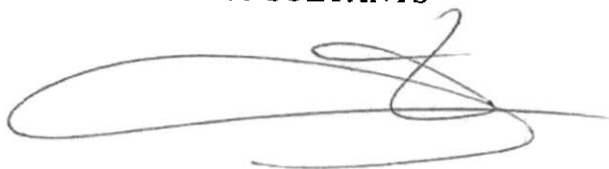
III – CONCLUSIONS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le projet de statut de la société CGAT sous sa forme de société par actions simplifiée ne comporte pas d'avantages particuliers.

Fait à VALENCE
Le 2 septembre 2024
Le Commissaire a la transformation
RD CONSULTANTS



RD CONSULTANTS
SAS au capital de 1000 €
Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin - BP 105
26904 Valence Cedex 9
Tél. 04 75 78 44 78
RCS Romans 820 743 003 - NAF 6920Z